

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 3674

AMENDEMENT

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	(en euros)
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0	
Aide à l'accès au logement	0	0	
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	2 500 000	0	
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0	
Politique de la ville	0	0	
Interventions territoriales de l'État	0	0	
TOTAUX	2 500 000		0
SOLDE		2 500 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement, par cet amendement, souhaite lever les gages proposés par l'amendement n° 2475 déposé en nouvelle lecture à l'Assemblée nationale et rétablir 2 500 000 € en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) sur le programme 135 « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » de la mission « Cohésion des territoires ».